



PROLONGEMENT
Asnières > Colombes

FAIT LE LIEN

/// Le journal du prolongement du tramway T1 / N°4 Octobre 2024



Les travaux de prolongement du T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes reprennent après une parenthèse olympique pleine d'enthousiasme et d'unité.

La période actuelle est mise à profit pour poursuivre le déplacement des réseaux souterrains qui alimentent nos logements en eau, en gaz ou en électricité. À la maison ou au travail, ils assurent également le bon fonctionnement d'internet.

L'installation d'une plateforme de tramway est l'occasion de réorganiser le cheminement de ces réseaux et notamment de les positionner afin de faciliter leurs accès.

Le Département des Hauts-de-Seine, en tant que co-maître d'ouvrage du projet avec la RATP, assure le suivi de ces études et travaux particulièrement complexes, qui nécessitent l'intervention d'un grand nombre d'acteurs. Le Département est en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, pendant lesquels il est nécessaire de maintenir le service assuré par chaque concessionnaire (distribution d'eau, d'électricité...) ainsi que la circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes. L'équipe du T1 Colombes est pleinement mobilisée pour garantir la bonne réalisation de ces travaux tout en limitant au maximum leurs impacts.

L'équipe projet

Plus d'informations sur www.t1asnierescolombes.fr





Les travaux concessionnaires du prolongement du T1

Dans le cadre d'un projet de tramway, les travaux concessionnaires consistent en la modernisation des réseaux souterrains « secs » (électricité, fibre...) et « humides » (eau potable, assainissement, arrosage). Ces derniers sont à repositionner sous le trottoir et sous la chaussée, de part et d'autre de la plateforme du futur tramway. L'enfouissement des canalisations et des réseaux est très réglementée et le respect des normes telles que les profondeurs minimales et des distances entre les réseaux selon leur nature est essentiel. Supervisés par le Département des Hauts-de-Seine, les travaux concessionnaires du prolongement du T1 sont financés par les entreprises.

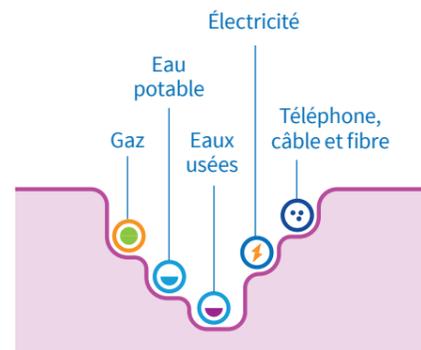
Pourquoi mener des travaux concessionnaires ?

Ces travaux préparatoires sont incontournables pour préparer l'arrivée d'un nouveau système transport. L'installation d'une plateforme de tramway passe en effet par des opérations de terrassement nécessitant le dévoiement des réseaux. Ainsi, les équipes techniques pourront intervenir sans avoir à suspendre le trafic du tramway. Les gaines et les conduites, mais aussi les regards et chambres d'accès techniques, sont repositionnés sous les trottoirs et la chaussée.

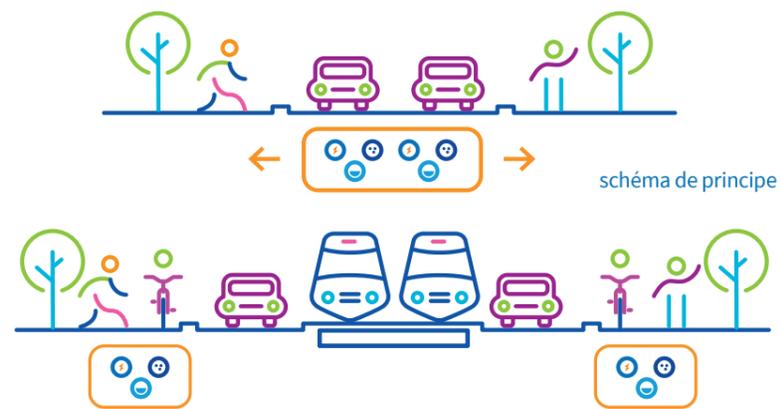
Le déplacement des réseaux est l'occasion d'apporter dès maintenant les améliorations qui s'imposeront dans un futur proche. Selon les cas, les évolutions peuvent concerner de nouveaux raccordements (construction d'un programme immobilier), le développement des nouvelles mobilités (recharge de véhicules électriques), l'extension de réseaux de chaleur ou l'amélioration de leur isolation, la mise en place de dispositifs de recueil d'eaux pluviales ou tout simplement le renouvellement des conduites pour limiter les risques de fuite.

Les travaux concessionnaires constituent donc une opportunité de modernisation et de mise aux normes des installations actuelles.

Les différents réseaux enterrés sous la ville



Déviations des réseaux souterrains préalables aux travaux d'installation du tramway



Qu'est-ce qu'un concessionnaire ?

Société gestionnaire des réseaux souterrains, il intervient dans des secteurs aussi divers que la distribution d'électricité et de gaz, l'eau potable, la gestion des eaux pluviales, l'arrosage public et les eaux usées ou encore le réseau de chauffage urbain, les télécommunications (téléphone, Internet, télévision numérique), l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore...

Son rôle est d'installer, alimenter, entretenir, et moderniser les réseaux. Il travaille de concert avec le Département, qui planifie l'occupation du sous-sol sur les routes départementales.

Les entreprises interviennent pour déplacer leurs réseaux tels que l'assainissement départemental, l'assainissement communal, SIAAP, RTE, GRDF, GRT Gaz, Orange, SFR, Seneo ou encore Enedis.

Comment s'organisent ces travaux ?

Bernadette Marie-Joseph, Chargée d'opération T1 pour le Département des Hauts-de-Seine, nous explique les différentes étapes. Tout commence par l'identification des réseaux présents sous la future plateforme du tramway à partir des plans diffusés par chaque concessionnaire. Le maître d'œuvre chargé des travaux étudie alors les nouvelles implantations possibles des réseaux et commence la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour avoir la vision étendue des plans, des interfaces entre les réseaux et des différentes interventions.

« Compte tenu de la densité et de la complexité des réseaux présents dans le sous-sol de Colombes, des échanges permanents entre les différents acteurs permettent la bonne coordination des interventions.

Les réseaux les plus profondément enfouis (assainissement et eau potable) sont traités les premiers. »

Ces rendez-vous permettent de préciser les plannings et l'ordre des interventions.

En complément, deux fois par an, des réunions plénières réunissent le Département, le maître d'œuvre chargé des travaux, les concessionnaires et la Ville de Colombes pour valider les interventions du semestre prochain.

Un mois avant le démarrage de chaque chantier, les entreprises et les services techniques de la Ville de Colombes définissent les mesures liées à la circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Des stationnements peuvent être modifiés, des voies de circulation et des arrêts de bus déportés, des accès riverains limités ou réorganisés. Une communication auprès des riverains est assurée par le Département et par le concessionnaire pour informer sur la nature, la durée et les impacts des interventions.

Ces travaux concessionnaires nécessitent l'ouverture de tranchées. Les réseaux les plus profonds sont repositionnés au plus proches de la surface (télécom, fibre, électricité, ...). De nouveaux réseaux sont installés puis les tranchées sont remblayées.

« Pour faciliter l'ensemble des opérations, lors des travaux, des derniers arbitrages peuvent avoir lieu en s'assurant de la bonne tenue des plannings.

Il veille également à la stricte limitation du bruit, de la poussière et des encombrements », conclut la chargée d'opération.

40,6%

C'est le taux des travaux concessionnaires déjà réalisés à l'été 2024.



Quels sont les prochains travaux de modernisation des réseaux prévus à Colombes ?

Le déplacement des réseaux a été largement engagé au nord de l'avenue de Stalingrad, entre la rue Salvador Allende et l'avenue de l'Europe, au nord de Valmy... À partir de septembre 2024, les travaux reprennent au rythme des acquisitions foncières. Ci-contre les voiries concernées jusque fin 2025. Seuls certains tronçons seront concernés. Des tracts d'informations seront diffusés en amont pour chaque secteur.

Jusqu'à fin 2024*

- Assainissement sur l'avenue d'Argenteuil (côté Asnières)
- Gaz et eau potable sur l'avenue de Stalingrad
- Gaz sur la rue des Entrepreneurs
- Eau potable sur le boulevard de Valmy et sur la rue Gabriel Péri
- Électricité à l'angle de la rue de Valmy et du boulevard de Coubertin

1^{er} semestre 2025*

- Électricité et gaz sur l'avenue de Stalingrad
- Gaz sur le boulevard de Valmy
- Électricité à l'angle de la rue de Valmy et du boulevard de Coubertin, sur les rues Paul Bert, Renouillers, et le boulevard Charles de Gaulle
- Éclairage public sur la rue Gabriel Péri

2^e semestre 2025*

- Assainissement et électricité sur l'avenue de Stalingrad
- Électricité et gaz sur le Boulevard de Valmy
- Gaz sur la rue Paul Bert
- Télécom et électricité sur la rue du Président Salvador Allende

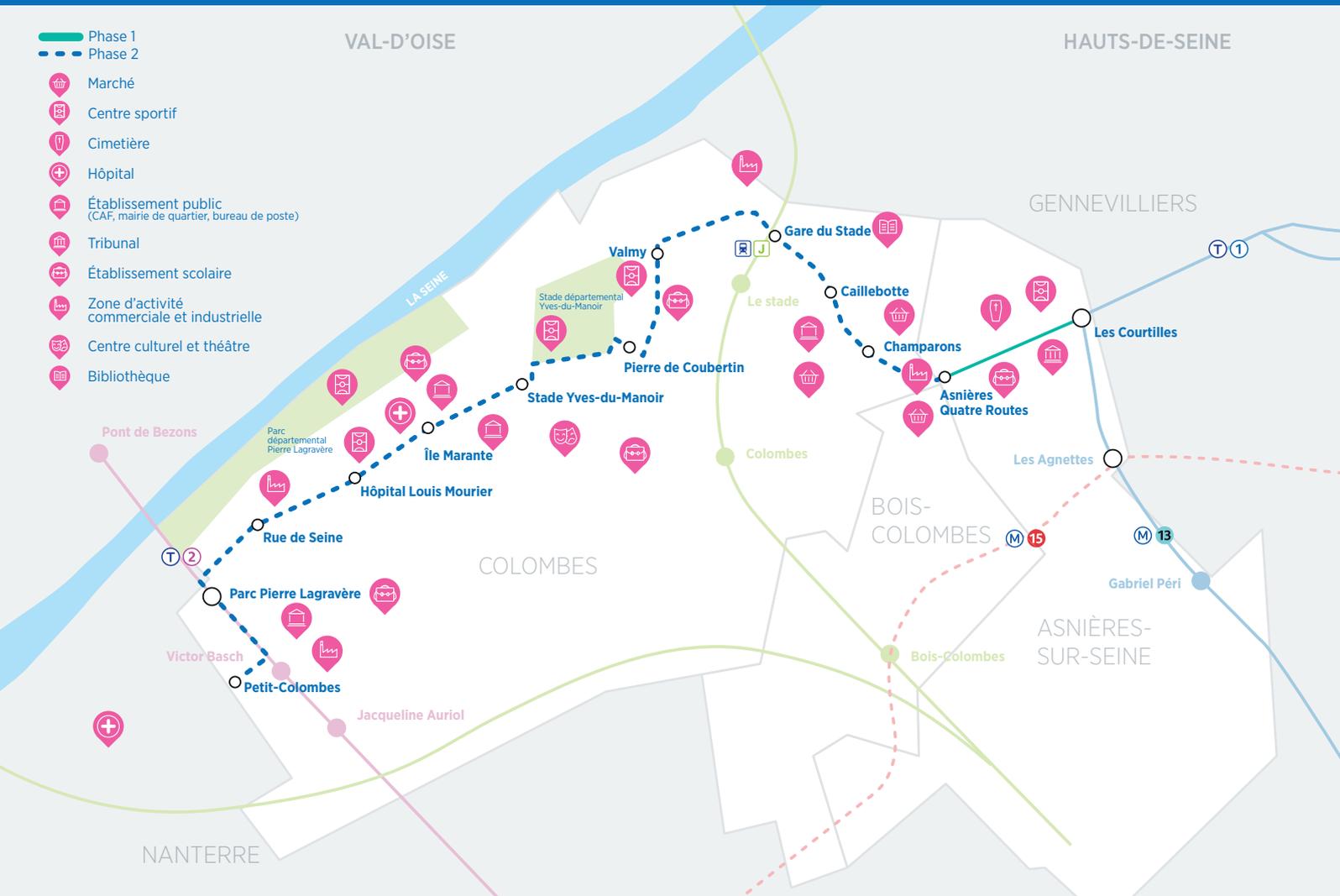
* sur certains secteurs



Le tracé du prolongement du T1

Phase 1
Phase 2

- Marché
- Centre sportif
- Cimetière
- Hôpital
- Établissement public (CAF, mairie de quartier, bureau de poste)
- Tribunal
- Établissement scolaire
- Zone d'activité commerciale et industrielle
- Centre culturel et théâtre
- Bibliothèque



Les études d'aménagement urbain et d'infrastructures sont toujours en cours. Les études mises à jour par les deux maîtres d'ouvrage, le Département des Hauts-de-Seine et la RATP, permettront de préciser l'horizon de mise en service.

Le T1 en chiffres

6,4 km

de ligne, soit un total de 23,8 km pour le T1 entre les gares de Petit-Colombes et de Noisy-le-sec

13

nouvelles stations dont 3 stations réaménagées entre Asnières-sur-Seine et Colombes

22

minutes de trajet¹ entre Asnières-sur-Seine (Les Courtilles) et Colombes (Petit-Colombes)

200 000

habitants concernés¹ entre Asnières-sur-Seine et Colombes

¹ Selon l'avant-projet 2017

Journal N° 4
Direction de la publication :
Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Création, rédaction et réalisation :
Agence Sennse / RCS B419 852 413 /
39, rue du Général Foy - 75008 Paris

Diffusion : Champar
Imprimé en France par
Département des Hauts-de-Seine
Ne pas jeter sur la voie publique.